



# La charte du GREF

Constitué dans un esprit de solidarité, de partenariat et d'échange, le GREF propose sa contribution bénévole, dans les domaines éducatifs, à tous les projets qui visent, dans un esprit de laïcité à

- PROMOUVOIR une éducation qui permette le meilleur développement des potentiels individuels,
- FAVORISER l'apprentissage concret de la démocratie,
- ENCOURAGER le libre ré-investissement des savoirs acquis au service de la collectivité.

La participation du GREF suppose qu'existent ou soient en voie de constitution des projets éducatifs, locaux ou nationaux, associatifs ou institutionnels, qui contribuent aux évolutions souhaitées et répondent aux aspirations des intéressés, qui impliquent les acteurs et les responsabilisent individuellement et collectivement.

Dans ce cadre, avec une volonté d'écoute et d'adaptation aux situations concrètes et spécifiques et sans vouloir exporter un quelconque modèle éducatif, le GREF souhaite mettre au service de ses partenaires, les compétences techniques et les savoir-faire de ses membres, leur expérience de l'innovation et de la recherche, leur capacité d'analyse et d'évaluation de l'acte éducatif.

La contribution du GREF peut prendre la forme d'une participation :

- à l'élaboration du projet, à sa mise en œuvre,
- à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés,
- à la formation des acteurs du projet (enseignants, animateurs sociaux, animateurs culturels, formateurs,
- à l'élaboration d'outils, de processus d'évaluation et à leur mise en œuvre.

Elle souhaite s'inscrire dans l'esprit d'une recherche active et participative afin d'impliquer la responsabilisation de chaque acteur, d'assurer une base concrète et opératoire aux actions de formation, de permettre un véritable partenariat.

Dans cet esprit, le GREF vise à ce que tout apport de connaissances s'opère dans un souci de réciprocité et d'échange, que toute initiation technique soit accompagnée d'une réflexion permettant d'en dégager les principes et qu'en aucun cas, elle n'aboutisse à se substituer aux acteurs concernés, que toute proposition de moyens matériels soit adaptée aux possibilités locales afin que la continuité de leur usage soit assurée, que toute action s'opère avec le souci constant d'une évaluation et soit accompagnée s'il y a lieu, des réajustements nécessaires et que tout acquis significatif fasse l'objet d'une diffusion et d'une recherche de démultiplication.

Les membres du GREF venant en appui aux acteurs de l'éducation et de la formation à l'international, intervenant en France en éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, en aide aux publics en difficulté (migrants, détenus, Roms...), adhèrent aux valeurs d'accueil et de partage et en excluent toute référence à la notion de préférence nationale.